



TEXTE ADOPTE n° 312
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

26 février 2014

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation des amendements des annexes II et III
à la convention **OSPAR** pour la **protection du milieu marin**
de l'**Atlantique du nord-est** relatifs au stockage
des flux de dioxyde de carbone dans des structures géologiques.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 502 (2011-2012), 470, 471 et T.A. 183 (2012-2013).

Assemblée nationale : 1220 et 1801.

Article unique

Est autorisée l'approbation des amendements des annexes II et III à la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est relatifs au stockage des flux de dioxyde de carbone dans des structures géologiques, adoptés à Ostende, le 27 juin 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 février 2014.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1220.



ISSN 1240 - 8468